

**Compte rendu séance du Conseil Municipal  
du 9 février 2009**

**Président** : Mme BARTHES Nelly, Maire

**Présents** : Mme BARTHES N., M. GAYET J.P., Mme ROUX S., M. ALEGRE C., M. ENJALBERT J-M., M. CARAYON J.L., M. CHARBONNIER J., M. CROS N., M. DOUREL L., M. GAYET E, Mme DUFALLY M., M. HERAIL J.C., M. ROLLAND J.M. M. ROLLAND C., M. CROS C.,

**Secrétaire de Séance** : M. CARAYON J.Louis

Après approbation du compte rendu de la dernière séance et signature du registre, il est passé à l'ordre du jour.

Madame le Maire ouvre la séance et informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités à l'apéritif à l'occasion du départ de Madame la Directrice de la Maison de Retraite de St Pierre, le mercredi 25 février à 11 h 30.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par l'Association Arbres & paysages Tarnais, qui a recensé « Le Cèdre de Ganoubre » aux 70 arbres du département du Tarn et qui demande l'autorisation de faire figurer cet individu dans l'ouvrage « Arbres Remarquables des Paysages Tarnais » dont l'édition est prévue dans le courant de l'année 2009.

Le Conseil Municipal autorise la publication de cet arbre, mais demande qu'une modification soit portée sur le plan de situation, ajouter l'accès par Saint Pierre de Trivisy. Il demande également de le faire rajouter sur le chemin de randonnée.

1 – Objet : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : sentier « Circuit du barrage de la Broussonnié » traversant le territoire e la Commune de Saint Pierre de Trivisy.

-Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental de la Randonnée précisant notamment :

-L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983.

-La Décision du Conseil Général du Tarn de mettre en œuvre un Plan Départemental de la Randonnée et dont la mission est suivie par le Service Espaces-Paysages,

-Invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

En conséquence le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy est invité à donner son avis et à délibérer pour l'inscription du chemin rural composant le sentier « Circuit du barrage de la Broussonnié » tel que défini par le document ci-joint (document comprenant le tracé du sentier sur fond de carte IGN ainsi que la nature des voies empruntées).

Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte et approuve l'inscription du chemin susvisé au Plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à le conserver dans le patrimoine communal.

M. GAYET E. demande s'il y aura des contraintes d'entretien pour ce chemin.

Madame le Maire indique qu'il fera parti des chemins entretenus par la Communauté de Communes et la Commune.



## 2 – Réseau eau potable des Gîtes

Madame le Maire présente la proposition de la commission eau suite à la réunion du 22 décembre 2008, où étaient invités tous les résidents des Gîtes. Etant donné la période peu de monde était présent, mais des contacts ont été pris par la suite et ont permis à la commission d'opter pour les solutions suivantes.

Sachant que le réseau d'eau actuel qui dessert les gîtes est très ancien, qu'il passe uniquement sur des propriétés privées et qu'aucun compteur ne fonctionne.

- Amener le réseau d'eau en limite de propriété et y mettre les compteurs.
- En ce qui concerne le branchement du compteur à la résidence, soit les travaux sont réalisés par le propriétaire soit par la Mairie en demandant une participation.

Des discussions s'engagent, sur l'accès au réseau d'eau que ces personnes ont déjà et qui n'ont rien demandé.

Madame le Maire précise qu'actuellement ces abonnés ont un compteur d'eau qui ne fonctionne pas et qu'un forfait leur est uniquement facturé, seuls quatre abonnés ont un compteur qui fonctionne correctement. Elle propose donc devant la nécessité de faire ces travaux, de les prendre en totalité en charge ou de décider de faire payer un forfait à déterminer.

Le Conseil décide par 14 voix Pour et 1 voix Contre, de faire payer 200 € à tous les abonnés pour les travaux du compteur à leur maison.

Madame le Maire précise qu'un courrier sera adressé à tous les abonnés concernés avec un plan sur lequel il leur sera proposé de tracer le réseau de raccordement du compteur d'eau à la façade de leur maison. Pour ceux qui prendront en charge ces travaux, ils seront exonérés des 200 €.

## 3 - Facturation eau immeubles en location.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreux impayés résultant de déménagements, il serait souhaitable, dans le cas d'immeubles locatifs que les frais d'abonnement et de consommation d'eau soient facturés au propriétaire de l'immeuble, à charge pour lui d'en demander le remboursement au locataire.

Au départ de son locataire, le propriétaire pourra demander un état de consommation de celui-ci et une facture pro-forma pourra lui être fournie.

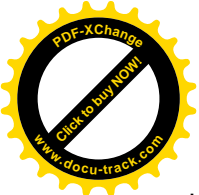
Après délibération le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

## 4 - Répartition des charges 2009, Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de répartition des charges 2008 établi par la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, et l'invite à en délibérer.

REPARTITION DES CHARGES 2008		ST PIERRE DE TRIVISY	
DEPENSES		RECETTES	
Petit programme voirie	22 055.75	Sub. C.C.V.P.M.L.2008	13 543.58
FDT Voirie 2008	54 497.50	CG FDT 2008	13 543.58
		Taxe Professionnelle	31 174.30
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>76 553.25</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58 261.46</b>
		<b>DIFFERENCE</b>	<b>18 291.79</b>

Le petit programme voirie comprend l'enfouissement de la ligne France Télécom dans la rue de Verdun.



La Commune de St Pierre de Trivisy doit 18 291.79 € à la Communauté de Communes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le tableau de répartition des charges de 2008.

5 - Demande de subvention D.G.E. Programme 2009  
Bâtiments Communaux et Intercommunaux – réaménagement Mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de demander une subvention dans le cadre de la D.G.E. des Communes Programme 2009 pour l'opération suivante :

**Catégorie n° 2 : Bâtiments Communaux et Intercommunaux**

**TOTAL T.T.C. 20 689.78 €**

**TOTAL H.T. 18 959.45 E**

Plan de financement :

Subvention D.G.E. à 30 %	5 687.84 €
Fond de Développement Territorial Conseil Général	8 721.35 €
Part Communale Fonds Propres	6 280.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande et sollicite le concours de l'Etat au titre de la D.G.E. 2009.

6 - Offre commercialisation chalets Mairie, Vente flash par Internet.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle commercialisation pour les cinq chalets Mairie : Vente flash par Internet.

Madame le Maire propose de mettre en place trois opérations commerciales afin de développer la Base de Loisirs hors saison touristique :

- **Week-end Pêche** : du vendredi 13 mars au dimanche 15 mars 2009, **2 nuits : 65 €**
- **Week-end de Pâques** du samedi 11 avril au lundi 13 avril 2009, **2 nuits : 65 €**
- **Semaine en Avril** : du samedi 4 avril au samedi 11 avril 2009, **1 semaine : 245 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place de cette offre commerciale.

7 - Offre commerciale chalet REVEA, « coffrets cadeaux séjour en famille »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre du partenariat avec REVEA, la proposition commerciale « coffrets cadeaux séjour en famille ». Sans engagement financier de la Commune, cette proposition nous permettrait de faire découvrir notre site, sa notoriété et trouver une nouvelle clientèle hors saison.

Ce coffret cadeaux « séjour famille » comprend un séjour d'une nuit (24 h) pour 2 adultes et 2/3 enfants, le ménage de fin de séjour, les lits faits à l'arrivée, hors période du 4 juillet au 29 août 2009, REVEA, nous reverse 50 € par prestations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition commerciale.

8 - Promotion de la Base de Loisirs

Madame le Maire présente au Conseil Municipal des propositions qui ont été faites pour la promotion de la Base de Loisirs :



- Parrainage : demander aux touristes de donner le nom de personnes susceptibles de venir en vacances chez nous, si une réservation aboutie, le parrain obtiendra une réduction sur ses prochaines vacances. Cette suggestion doit être retravaillée et présentée ultérieurement au Conseil.
- Journée Stations Vertes de Vacances, le samedi 9 mai 2009, chaque station verte doit proposer une animation. Nous proposerons une journée randonnée initiation au géocaching.

#### 9 - Comité pour la réforme des Collectivités Locales

Le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy prend acte de la mise en place, par décret du 22 octobre 2008, d'un « **Comité pour la Réforme des Collectivités Locales** » présidé par M. Edouard BALLADUR chargé de proposer des « mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales » avant le 1<sup>er</sup> mars 2009.

Le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy manifeste sa détermination en adressant au Président de la République, au Premier Ministre et au Préfet, la présente délibération par laquelle il entend :

- Demander le respect de la diversité des collectivités territoriales,
- Souhaiter une plus grande clarification des compétences entre échelons territoriaux, dans le respect de la clause générale de compétence, outil indispensable de solidarité territoriale.
- Demander la création d'une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local afin de redynamiser notre territoire et l'activité économique.
- Voir réaliser une réforme des finances locales permettant de doter chaque niveau territorial d'une recette fiscale globale, composée de plusieurs impôts dont il a la pleine maîtrise et clairement identifiée par le contribuable.
- Inviter le Gouvernement à construire des mécanismes de péréquation entre territoires permettant de gommer les handicaps naturels, de donner à chacun les mêmes chances de développement et enfin de rétablir le principe de solidarité nationale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, soutient par 13 voix pour et 2 abstentions ces revendications.

#### 10 - Communes forestières

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, attendu que :

La FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts ; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/ an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12 %,

Face à la récente et grave menace suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,

L'Etat impose à l'Office National des Forêts, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60M€/an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,

Le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien Ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

Les Communes Forestières demandent :

Le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,

L'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,



L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,

Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),

La mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le Ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, soutient à l'unanimité ces revendications.

#### 11 – Vente terrain à M. BASCOUL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier adressé par M. BASCOUL et Mme BLANC qui souhaitent acheter un terrain pour construire sur la Commune.

Madame le Maire indique qu'elle leur a proposé le terrain sis au lieu dit « Lou Puech » Parcelle Section AN n° 157 de 2 862 m<sup>2</sup>. Ce terrain n'étant pas desservi en électricité et le dernier devis du SDET s'élevant à 3 295.48 €, ce devis devra être redemandé et ces frais seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur DOUREL L. demande qu'un chemin soit prévu entre ce terrain n° 157 et le n° 156, afin de d'ouvrir un passage sur le terrain en dessous n° 153 et souhaite que des réserves soient mises pour l'accès aux réseaux d'eau et assainissement qui traversent ce terrain.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur la vente de ce terrain et propose de le vendre au prix de 4,57 le m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 14 voix Pour et 1 Abstention, que ce terrain soit vendu à Monsieur BASCOUL, à condition que des réserves soient mises sur l'accès aux réseaux. Et accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire de le vendre au prix de 4,57 le m<sup>2</sup>.

#### 12 – Orientations budgétaires

- Travaux petite salle polyvalente, il est prévu de réhabiliter cette salle, en changeant les menuiseries et mettant en place des panneaux isolants. Des devis ont été demandés.
- Chenaux du Foyer, il est nécessaire de les refaire, un devis a été proposé de 2 394 € TTC pour 56,5 mètres de chenaux.
- Travaux d'élagage : un devis a été demandé pour tailler les arbres au tour de la piscine, le long du chemin des Gîtes et au terrain sport : 6 000 €
- Plages piscine et aires de jeux, des devis ont été demandés pour refaire les plages de la piscine, le mini-golf et la mise aux normes de l'aire de jeux. Des devis de nouveaux matériaux ont été présentés. D'autres devis sont attendus.

Tous ces travaux seront revus lors de l'élaboration et du vote du budget.

- Toiture Eglise de Ganoubre, ces travaux doivent être réalisés par des équipes spécialisés en travaux acrobatiques, deux devis ont été proposés :
  - 2 394 € par une entreprise spécialisée.
  - 2 126 € par une entreprise locale qui ferait en plus le nettoyage des corniches extérieures.



### 13 – Travaux divers :

- Gouttière Eglise de St Pierre, les travaux ont été réalisés.
- Chemin de Calmezelle, suite à la tempête un gros arbre c'est arraché emportant avec lui une partie du chemin, ces travaux urgents ont été réalisés coût : 6000 €  
Une subvention dégâts intempérie tempête Klaus a été demandée.
- Fuite au chemin de la Mathe, les employés avec l'Entreprise ROUX ont refait 8 mètres de réseau, réparation urgente.
- Réseau d'eau du Plo du Lac, suite au montant élevé de la facture du Plo du Lac, une lettre a été envoyée au SIVOM. La fuite sur notre réseau a été trouvée mais elle était située en aval de Goutimalous dans le lit du ruisseau. Le SIVOM n'a pas donné de réponse concernant l'autre prise en charge de la fuite au réservoir.

### 14 – Divers :

- Eau non potable : Madame le Maire informe le Conseil que la Loi sur l'Eau doit être respectée. Actuellement est considérée comme eau non potable, toute eau non autorisée, non protégée, et non contrôlée. Ce qui est le cas de l'eau de la source du Théron. De ce fait l'information sera mise sur toutes les fontaines.
- Nacelle : Madame le Maire informe que la Communauté de Communes est prête à acheter une nacelle tractée, une formation est prévue pour les employés communaux.
- Foire aux chevaux : Madame le Maire propose au Conseil de reconduire la foire aux chevaux le lundi de Pentecôte 1<sup>er</sup> juin 2009.  
Le Conseil accepte à l'unanimité l'organisation de cette foire.
- Epareuse : Monsieur DOUREL L. demande le renouvellement nécessaire de l'épareuse.  
Madame le Maire indique que lorsqu'il faudra la changer, c'est la Communauté de Communes qui le fera dans le programme entretien de la voirie.  
Elle propose que des devis soient demandés : un pour une réparation et un autre pour une épareuse neuve avec reprise de l'ancienne.
- Forêt Communale : Monsieur ROLLAND J. M. prend la parole pour présenter la visite de la forêt communale du jeudi 29 janvier, avec la participation du Lycée Forestier de St AMANS.

M. DESSENF Franck, formateur élèves et adultes

M. MARTIN Claude, responsable travaux.

M. CARRIE Yves de l'O.N.F. n'a pu rester pour la visite car urgence dans les bois à cause de la tempête.

Mme BARTHES Nelly, ROLLAND J. Marie et CROS Christian.

M. BESSIERE Olivier, employé technique

Lors de cette visite nous avons pu constater l'état général de la forêt et surtout des résineux.

La forêt de St Pierre est peuplée de résineux (Epicéa, Douglas, Pectiné et Nordmann) et de feuillus (Châtaigner, frêne, chêne etc...).

On constate que bon nombre d'Epicéa sont malades et déjà morts surtout sous Aventure Parc et en dessous de la piste côté ligne E.D.F..

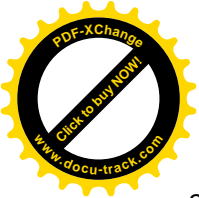
Les autres variétés partiellement touchées résistent bien et reprennent de la vigueur après des années plus arrosées.

La forêt a bien résistée à la tempête, car bien abritée des vents dominants Ouest et Autan. L'exposition Nord préserve de la sécheresse en été.

On a tout intérêt à conserver les sapins qui sont en bonne santé. Ceci donne à la forêt une allure de montagne qui n'est pas pour déplaire aux visiteurs.

#### **TRAVAUX A ENVISAGER.**

1 – Mise en sécurité des pistes et sentiers (coupe et enlèvement des bois morts et dépérissants, élagage tronçonneuse branches des arbres de bordure.



2 – Aménagement bordure barrage sous la piste (coupe rase). La partie plate peut être nettoyée, arrachage de souches et être aménagée en aire de détente (pique nique, jeux, abris en bois en cas d'orage, plantation de clairière varié pour ombrage.

3 – Nettoyage dessous d'Aventure Parc (Epicéa), garder les arbres en bon état, replanter des espèces variées adaptées au lieu, créer un arborétum avec sentier aménagé.

4 – Eclaircir Douglas (possibilité d'utiliser le bois rond pour fabrication tables, jeux, abris etc..)

5 – Nettoyage sous ligne E.D.F. (possibilité sapin de Noël, sentier botanique).

6 – Partie feuillue côté du Duc dépressage, balivage. Voir subvention 4 hectares (50 à 60 %).

7 – Entretien des fossés.

8 – Voir accès barrage parking en bordure du chemin de la Broussonnié (possibilité de reculer la barrière).

Le Lycée Forestier propose avec les élèves B.T.S. une étude d'aménagement et plantation sur les postes 2, 3 et 6 (frais de repas + déplacements) sur 1 ou 2 jours.

Une semaine de travaux peut être envisagée à l'automne avec des élèves (entretien divers).

Possibilité formation adulte en Lycée sur 2 jours minimum pour sécurité.

### **FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Nous proposons la création d'un budget annexe forêt.

La forêt peut s'autofinancer pour son entretien et aménagement.

Pour cause de tempête et suite à la crise actuelle, les coupes de bois sont retardées le plus loin possible, encombrement du marché du bois. Priorité est donnée au bois dévasté par la tempête.

Pour pouvoir réaliser les travaux prioritaires rapidement. Nous proposons la réalisation d'un emprunt sur ce budget forêt.

Exemple : 20 000 € sur 20 ans à 4.50 %, une partie conservée pour les trois premières annuités puis soldées par des ventes annuelles, possibilité 150 m<sup>3</sup> par an quand le marché sera meilleur.

### **INTERVENTION AU TRAVAUX**

Un employé communal (qui aurait une formation) assurerait l'entretien périodique de la forêt avec un saisonnier ou avec un tiers, voir proposition convention avec la CUMA (matériel et main d'œuvre).

L'exploitation de coupes plus importantes peuvent être réalisées par des professionnels.

Nous proposons d'étudier le projet d'installation d'une chaudière à bois déchiqueté qui pourrait servir l'école, l'HLM, la Maison de Retraite et les locaux de la Mairie.

L'idée de créer une association pour la protection, l'entretien et l'aménagement de la forêt a été discutée.

Elle pourrait permettre à des bénévoles de s'investir dans la forêt pour la faire vivre.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un budget annexe Forêt Communale soit créé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et nous terminons par un verre pour la naissance de Clément GAYET, fils de Emmanuel et petit fils de Jean-Pierre GAYET.